

Bureau du Conseil de gestion du 19 décembre 2025

Délibération n°2025-07

Le 19 décembre 2025

Approbation du compte-rendu du Bureau du Conseil de gestion du 23 mai 2025

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
Vu l'arrêté inter préfectoral n°2025/18 de mars 2025 modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
Vu la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau du Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

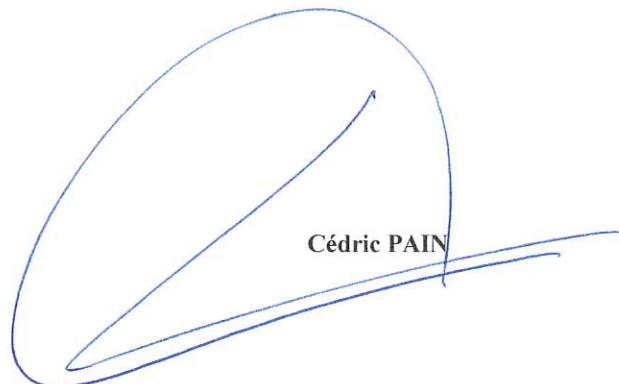
- Avis favorable
 Avis défavorable

Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du Bureau du Conseil de gestion du 23 mai 2025.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion



A handwritten signature in blue ink. It starts with a large, open loop on the left, which then tapers down towards the right. A small vertical line extends from the top of the main loop. The name "Cédric PAIN" is written in a bold, sans-serif font across the middle of the signature's path. To the right of the main signature, there is a shorter, horizontal, curved line.